

# L'action sociale MGEN

## De quoi s'agit-il ?

L'action sociale MGEN est inscrite dans les statuts et a été définie par l'Assemblée générale de 2011 :

« *Tout processus d'accompagnement de la personne quelle que soit sa situation de vie tendant à lui apporter des informations, des prestations et des services adaptés, facteurs de prévention, de mieux-être ou de compensation de son état, favorisant son épanouissement social, professionnel, personnel et familial.* »

Plus concrètement, l'action sociale est proposée dans des **cas très spécifiques**. L'accord est **attribué au cas par cas** en fonction de la **situation globale de l'adhérent**.

L'action sociale comporte différents types de réponse : par des **dispositifs** d'accompagnement et des réponses **prestataires** dont des aides financières. Elle n'est pas acquise de fait par tous comme c'est le cas pour les garanties d'assurance ou d'assistance.

## Les dispositifs MGEN

L'action sociale MGEN vient **en complément** des dispositifs publics et employeurs, pour tout adhérent à une offre individuelle MGEN.

En cas de **pathologie** occasionnant des restes à charge importants non ou peu pris en charge par les régimes obligatoires et complémentaires.

- En cas d'évènement grave ou exceptionnel d'ordre **familial ou social** déstabilisant le budget du foyer.
- En cas de **retard** dans le versement d'un salaire, d'une pension ou d'une allocation.
- En cas de dépense ponctuelle **d'équipement ou d'aménagement** pour faciliter le quotidien d'un adhérent en situation de handicap ou de dépendance.
- En cas de **perte d'un parent**, engendrant de nombreuses problématiques, dont une déstabilisation du budget familial.
- Un **dispositif exclusif** d'Accompagnement d'Urgence des Personnes en Réponse à des Événements Sensibles tels que des catastrophes naturelles ou des attentats.
- Un **dispositif d'appels** réalisés par des adhérents **bénévoles** formés auprès des adhérents les plus fragiles et leurs aidants.



## Quelques chiffres

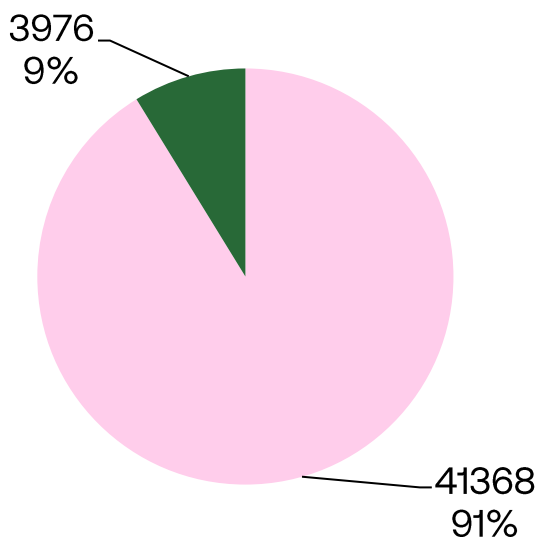
**45 344**

**bénéficiaires** de  
l'action sociale MGEN en 2025

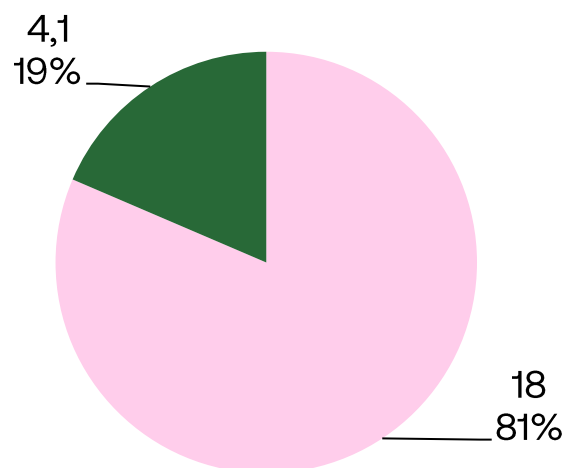
Pour un budget  
total de :

**22,1 M€**

Bénéficiaires



Budget (en M€)



Allocations Orphelinat, Handicap, Dépendance, Aide au mutualiste aidant

Aides et Accompagnements Solidaires (hors prêt social et avance spéciale)



## Et pour demander un dossier d'action sociale ?

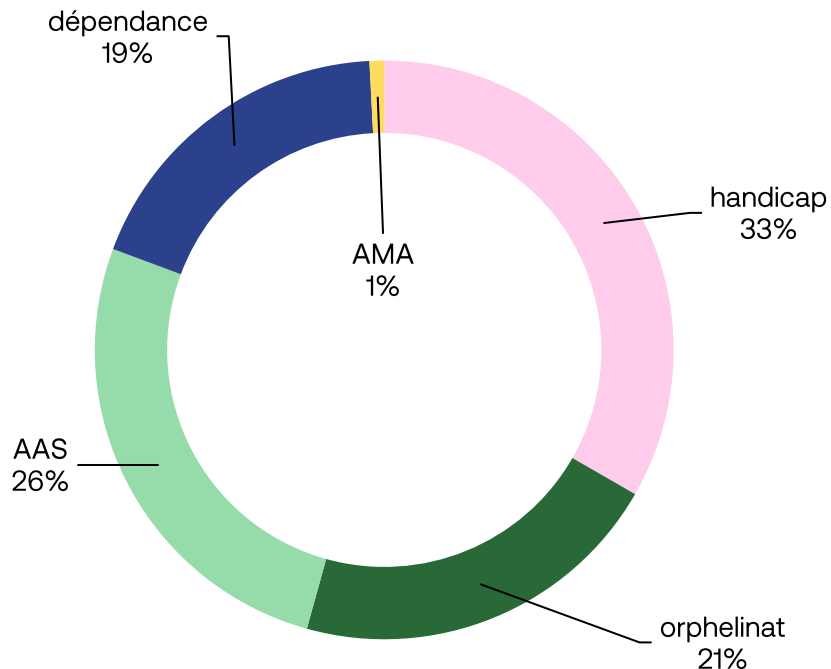
- Appeler le 3676
- Se rendre en agence
- Télécharger le dossier sur l'espace personnel

# Et dans mon département ?

## Bilan 2025 – Aisne

### Prestations d'action sociale

Handicap	50 408€
Orphelinat	31 796€
Aides et Accompagnements Solidaires	39 895€
Dépendance	28 022€
Aide au Mutualiste Aidant	1 283€
<b>TOTAL</b>	<b>151 359€</b>



### Population gérée :

- En sécurité sociale uniquement → 10 033 personnes
- En complémentaire santé uniquement → 2 961 personnes
- En sécurité sociale + complémentaire santé → 15 742 personnes



### Autres prestations (en millions d'euros)

Sécurité Sociale	39,4
Santé (maladie, hospitalisation, optique, dentaire)	11,5
Prévoyance (complément de revenu, dépendance, décès)	1,9
<b>TOTAL</b>	<b>52,8</b>

